



Règlement de concours

Salons du vélo de Montréal et Info-vélo de Québec

Période du 29 avril au 8 mai 2022

MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage, les visiteurs du Salon du vélo de Montréal et du Salon Info-vélo de Québec doivent remplir le formulaire de participation disponible au stand de Vélo Québec. Pour être valide, le formulaire devra être rempli entre le vendredi 29 avril à midi et le dimanche 8 mai 2022 avant 17 heures.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité selon leur province ou territoire de résidence en date de leur participation au tirage. Les employés, représentants et agents des organisateurs du concours, de leurs employés permanents et occasionnels de Vélo Québec et de ses divisions Association, Événements, Voyages et Éditions, ainsi que les membres du conseil d'administration desdites corporations, incluant leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel ou de services utilisés dans le cadre de ce concours ou de tous les autres intervenants directement liés à la tenue de ce concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, sœurs, frères et enfants), leur conjoint légal ou de fait ou de toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés à la même adresse, sont exclus de ce tirage.

Limite d'une inscription par personne pour la durée totale du concours. Aucun achat requis pour participer au concours.

DESCRIPTION DES PRIX

Le gagnant remportera l'un des prix suivants, offerts par Vélo Québec et ses filiales:

Premier prix

- Une (1) Petite Aventure pour 4 personnes, deux adultes et deux enfants de moins de 18 ans. Le forfait inclut : 2 nuits en camping*, 2 petits-déjeuners, 3 dîners, 2 soupers et le transport du bagage, d'une valeur : 895\$.

Deuxième prix

- Un (1) Grand Tour week-end pour 2 adultes. Le forfait *Sous les étoiles* inclut : 2 nuits en camping*; 2 petits-déjeuners, 3 dîners et 3 soupers; le transfert en autocar entre Thetford Mines et Sainte-Croix, d'une valeur 1090\$.

Prix secondaires

- 10 (dix) prix Vélo Mag, incluant un abonnement au magazine et un guide, au choix, parmi les titres suivants : Guide du fatbike ou Guide pratique du vélo de montagne, en version papier ou numérique, au choix du gagnant, d'une valeur de 49,95\$.

- 5 (cinq) laissez-passer familial pour le Tour de l'île de Montréal 2022. Le forfait inclut deux entrées adultes et deux entrées enfants de moins de 17 ans, d'une valeur de 100\$*.
- 5 (cinq) laissez-passer familial pour le Tour la Nuit 2022. Le forfait inclut deux entrées adultes et deux entrées enfants de moins de 17 ans, d'une valeur de 84\$*.

*L'équipement de camping et/ou le vélo ne sont pas inclus dans le forfait.

Conditions particulières

Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu. Aucune substitution ne sera accordée.

MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le mercredi 11 mai 2022, vers midi, dans les bureaux de Vélo Québec, situés au 1251, rue Rachel Est à Montréal, un tirage sera effectué parmi toutes les participations admissibles reçues.

Les gagnants seront rejoints par téléphone ou par courriel dans les 48 heures suivant le tirage et devront réclamer son prix dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables à partir de la date où ils auront été rejoints la première fois. Ils devront signer et retourner le formulaire de dégageant de responsabilité conformément aux instructions de l'Organisateur du concours. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, les organisateurs du concours pourront, à leur seule discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

RÈGLES GÉNÉRALES

Les gagnants dégagent Vélo Québec, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce tirage ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

En participant au concours, le gagnant accepte que les organisateurs du concours et ses représentants utilisent, si nécessaire, son nom, sa photo, son image, sa voix ou ses témoignages sur son prix pour fin de publicité, sans aucune compensation monétaire.

Le refus d'accepter un prix libère Vélo Québec, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute obligation vis-à-vis du gagnant. Les renseignements personnels, tels que votre nom, adresse, numéro de téléphone, courriel et âge sont recueillis aux fins de l'administration du présent tirage et serviront uniquement à informer les participants des offres de Vélo Québec concernant ses produits et services.

Le prix est valide uniquement pour l'édition 2022 de la Petite Aventure, du Grand Tour et du Festival Go vélo Montréal.